



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : FEADER 2020

a) Descriptif succinct du projet

Cet appel à projet permet de créer, d'améliorer, de normaliser ou d'entretenir des équipements de défense contre l'incendie selon les normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne des équipements prioritaires.

Les ouvrages concernés sont :

- des zones d'appui,
- des pistes D.F.C.I.

La pérennité des axes stratégiques s'inscrit également dans ce projet par la mise en œuvre de procédures de Servitudes D.F.C.I.

L'appel à propositions concerne les travaux de la programmation DFCE 2020 :

- 265,40 hectares de maintien en conditions opérationnelles d'ouvrages existants et classés prioritaires ;
- 10,38 kilomètres de mise aux normes de pistes ;

b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure

- Maintient et renforce la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt ;
- Diminue le risque de propagation de feux de forêts ;

c) Objectifs poursuivis

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies du Var (PDPFCI) approuvé par arrêté du 29 décembre 2008** comme il est stipulé dans le règlement CEE n° 2158/92 du Conseil du 23 juillet 1992 relatif à la protection des forêts contre les incendies.

Le Massif des Maures est classé zone très sensible par rapport aux risques des incendies de forêt. Les incendies, par leur ampleur, leur fréquence ou leurs conséquences risquent de compromettre la sécurité publique ou de dégrader les sols et les peuplements forestiers. Le Risque Moyen Annuel (RMA) est très élevé, entre 5 et 10 fois plus fort que sur les autres massifs du département. Le délai moyen entre deux incendies est estimé entre 12 et 25 ans.

Le massif des Maures est un massif au relief très tourmenté, le taux de couverture forestière est estimé à 69% de la superficie totale (Source : données CRIGE-PACA 1999). Le cœur du Massif est constitué de vastes forêts, l'activité humaine est localisée sur la périphérie du Massif.

La principale mission du Service Forêt est l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de valorisation et protection de la forêt : gestion du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières.

Le territoire de la Communauté de Communes est façonné par des zones agricoles dédiées à la vigne qui servent d'ancrage agricole pour la DFCE, la persistance d'activités traditionnelles comme l'exploitation des pinèdes, l'entretien des châtaigneraies et des suberaies qui viennent en appui de la DFCE, le redéploiement du sylvopastoralisme, le tourisme « vert » et le tourisme de masse sur la frange littorale.

Résultats attendus : Tenir la périodicité d'entretien des ouvrages de D.F.C.I du PIDAF à 4 ans

PROGRAMME FEADER 2014-2020 - PROGRAMMATION 2020

COMMUNE	OUVRAGE DFCI	Surface (ha)	Montant des travaux TTC	Montant des aides publiques	Montant Financement Union Européenne
zones d'appui					
CAVALAIRE-SUR-MER/LA MOLE	Crêtes des Pradels (piste A66)	20,20	31 512,00 €	21 007,99 €	974,24 €
CAVALAIRE-SUR-MER/LA MOLE	Montjean (piste A335 + A70)	10,10	15 756,00 €	10 504,00 €	487,12 €
S/total		30,30	47 268,00 €	31 511,99 €	1 461,36 €
COGOLIN/GASSIN	Mort du Luc (piste A343)	9,30	10 044,00 €	6 696,00 €	310,53 €
COGOLIN/GASSIN	Bagareide Nord (piste A1)	1,50	1 800,00 €	1 200,00 €	55,65 €
S/total		10,80	11 844,00 €	7 896,00 €	366,18 €
LA CROIX-VALMER	Chausse (piste A332)	5,30	12 084,00 €	8 056,00 €	373,60 €
		1,60	3 456,00 €	2 304,00 €	106,85 €
S/total		6,90	15 540,00 €	10 360,00 €	480,45 €
COLLOBRIERES (Bassin versant de la Verne)	Capelude (Piste B26)	33,60	52 416,00 €	34 944,00 €	1 620,52 €
LA MOLE	Le Laïre (piste B26)	3,00	4 680,00 €	3 120,00 €	144,69 €
		38,00	11 203,47 €	8 962,78 €	415,65 €
LA MOLE	Les Cabris (piste B10)	3,90	8 892,00 €	5 928,00 €	274,91 €
LA MOLE	Rabassières (piste B262)	2,10	3 276,00 €	2 184,00 €	101,28 €
S/total		80,60	80 467,47 €	55 138,78 €	2 557,05 €
LA GARDE-FREINET	la Court Est (piste D20)	15,90	17 172,00 €	11 448,00 €	530,90 €
LA GARDE-FREINET/LE CANNET DES MAU	Les Crêtes D20	7,30	11 388,00 €	7 592,00 €	352,08 €
LA GARDE-FREINET	Val Verdun	3,20	6 912,00 €	4 608,00 €	213,70 €
S/total		26,40	35 472,00 €	23 648,00 €	1 096,68 €
LE PLAN DE LA TOUR/LA GARDE-FREINET	Colle Dure (piste E74)	20,00	31 200,00 €	20 800,00 €	964,59 €
LE PLAN DE LA TOUR	Les Martins (pistes E743 + E744) - Mines (piste E743)	6,70	10 452,00 €	6 968,00 €	323,14 €
LE PLAN DE LA TOUR	Les Prés	9,20	14 352,00 €	9 568,00 €	443,72 €
SAINTE-MAXIME	Bouillerettes (Axe stratégique III bis + PIDAF)	7,40	7 992,00 €	5 328,00 €	247,09 €
S/total		16,60	22 344,00 €	14 896,00 €	690,81 €
LA CROIX-VALMER/RAMATUELLE	Collebasse (piste A342)	26,00	40 560,00 €	27 040,00 €	1 253,97 €
GASSIN/RAMATUELLE	Patapans (piste A14)	26,10	28 188,00 €	18 792,00 €	871,47 €
		15,00	34 200,00 €	22 800,00 €	1 057,34 €
S/total		41,10	62 388,00 €	41 592,00 €	1 928,81 €
TOTAL Mise aux Normes zones d'appui.....		265,40	357 535,47 €	239 850,77 €	11 123,04 €
COMMUNE	Piste	Longueur (km)	Montant des travaux TTC	Montant des aides publiques	Montant Financement Union Européenne
Pistes					
LE PLAN DE LA TOUR	Colle Dure/Les Rimonds E74	6,88	15 273,60 €	10 182,40 €	472,21 €
LE PLAN DE LA TOUR	Les Mines E743 / Les Martins E744	3,50	7 770,00 €	5 180,00 €	240,22 €
TOTAL Mises aux Normes Pistes.....		10,38	23 043,60 €	15 362,40 €	712,43 €
			Prix Total Travaux HT	Montant Total Aides Publiques	Montant Financement Union Européenne
TOTAL FEADER 2020			380 579,07 €	255 213,17 €	11 835,47 €